

## Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Ecole francophone de musique d'Istanbul

(Association loi 1901 – Enregistrement J.O. Association No 0041 de 2002)

Conformément à la convocation envoyée aux membres du Conseil d'Administration par courriel le 28 août 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni le 11 septembre 2009 dans la salle MICEL de l'Institut français d'Istanbul à 16 heures.

### **Se sont réunis :**

- Emmanuelle Beaufiles, titulaire d'un Diplôme d'Etat de professeur de piano lui permettant d'enseigner dans un conservatoire, invitée en tant qu'expert
- M. Vogin, directeur du lycée Saint Benoît et M. de Lansalut, proviseur du lycée Notre Dame de Sion, membres de droit
- Arpi Akaeren Candan, trésorière
- Virginie Findeling, présidente

Avant de commencer à examiner l'ordre du jour, la présidente a nommé Emmanuelle Beaufiles membre de droit, en tant que personnalité locale.

### **Questions à l'ordre du jour :**

#### 1. Nomination du Directeur pédagogique

La présidente rappelle que, suite à l'appel d'offre qui a été diffusé dans les lycées et consulats francophones d'Istanbul ainsi qu'à l'Institut français, le dossier de candidature de M. Martin Stern lui a été envoyé.

Après lecture de l'appel d'offre et de ce dossier, la présidente demande son avis à Emmanuelle Beaufiles. Celle-ci observe que Martin Stern a eu diverses expériences en tant qu'étudiant dans de petites écoles de musique mais aussi dans le CNR de Lille : il connaît donc différents types de structures même s'il n'a pas enseigné en Conservatoire, ce qui est positif.

D'autre part, Emmanuelle Beaufiles ayant déjà travaillé avec M. Martin Stern, témoigne qu'il fait preuve d'aisance relationnelle.

Emmanuelle Beaufiles fait enfin remarquer que le projet pédagogique joint au dossier de candidature de M. Martin Stern est à étoffer.

#### Elections

La présidente a demandé qui s'opposait à la nomination de M. Martin Stern comme Directeur pédagogique de l'EFMI : sans réponse.

La présidente a demandé qui s'abstenait : sans réponse.

La présidente a fait savoir que M. Martin Stern était élu Directeur pédagogique de l'EFMI.

#### 2. Montant des cotisations

Après examen d'un tableau comparatif des tarifs pratiqués en 2008-2009 et de ceux proposés en 2009-2010, la présidente a demandé son avis à M. Vogin. Celui-ci a relevé une différence notable entre le montant des cotisations pratiquées en 2008-2009 et celui des cotisations proposées en 2009-2010. Il en a conclu qu'il faudrait donner une clarté à l'utilisation de cet argent.

M. de Lansalut a expliqué que le montant des cotisations découlait d'une harmonisation des tarifs et qu'il avait été fixé pour assurer un fonctionnement légal de l'Association : les cours étant payés par les élèves directement aux professeurs, il n'est plus question de salarier les

professeurs et l'Association n'a plus d'activité commerciale puisqu'elle ne vit que de ses cotisations.

#### Votes

La présidente a demandé qui s'opposait au montant des cotisations proposées pour l'année 2009-2010 : sans réponse.

La présidente a demandé qui s'abstenait : sans réponse.

La présidente a fait savoir que les cotisations proposées pour l'année 2009-2010 étaient adoptées par le Conseil d'administration.

### 3. Budget prévisionnel

La trésorière a présenté le budget prévisionnel comprenant les dépenses liées à la location des salles, à la rémunération du Directeur pédagogique, à l'assurance et aux divers frais de fonctionnement de l'Association.

La présidente a fait savoir qu'en attendant d'avoir l'arrêt des comptes, on s'orientait vers un budget de 14000 euros qui nécessiterait au moins 90 cotisations à 150 euros.

M. de Lansalut a alors suggéré de demander une subvention auprès de l'Ambassade d'Ankara.

### 4. Date et ordre du jour de l'AGO

Les membres se sont mis d'accord pour fixer la date l'Assemblée générale ordinaire de l'EFMI au 14 octobre 2009, l'ordre du jour devant comporter l'élection des membres actifs du Conseil d'administration.

### 5. Assurance

La trésorière a proposé de souscrire à la même société d'assurance que celle choisie en 2008-2009, pour un tarif en très faible augmentation. Les autres membres ont approuvé.

### 6. Examen des Conventions

La présidente a expliqué qu'il serait souhaitable de soumettre les conventions à un juriste pour vérifier qu'elles soient bien conformes au droit français et à la loi 1901. M. de Lansalut a alors suggéré de solliciter les services d'un professeur de droit de l'université de Galatasaray pour faire ce travail.

La lecture des conventions élève-EFMI, professeur-EFMI et élève-professeur a suscité quelques commentaires et a abouti à quelques modifications.

La présidente a rappelé qu'il restait à rédiger la convention EFMI-directeur pédagogique et Emmanuelle Beaufils a proposé de collaborer à ce travail.

La présidente a remercié les membres.

Séance levée à 18h30.